

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008809455		1ere Gachée: 12:29 (1)		Date: 30/07/2026 290726134313		Zone: Transport incompl	
		Quantité: 5.00 m3		référence commande(2): 03.81.65.07.40		Véhicule: M02 8x4 DUVERGER	
client: 412081 chantier: 208101		TETRA POILLY		15 RUE DES LONGUES RAIES SANEF 06.86.27.09.53 51170 Poilly		DUVERGER DUVERGER	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE		température:		vitesse du vent:		validité:	
07:32		00:00					
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)	
PFPRO1C450		PROJETE				Classe Chlorure	
consistance(7)		Dmax					
S1		10					
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES				0			
appellation commerciale BETONPROJETE S1 Dm10 CEM3 450							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION						NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1